

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE TASSIN LA DEMI-LUNE**

Séance du Mercredi 26 Juin 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-six du mois de juin à dix-neuf heures se sont réunis, les membres du Conseil municipal de la Ville de Tassin la Demi-Lune, sous la présidence de M. Pascal CHARMOT, Maire de Tassin la Demi-Lune.

Date de la convocation : le 20 juin 2024

Nombre de conseillers en exercice :	35
Nombre de votants :	33

Nombre de conseillers présent(s) :

ACQUAVIVA Caroline, BERGERET Pierre, BOULAY Christine, BOUVIER Ghislaine, CADILLAT Michel, CHARMOT Pascal, CHARPENTIER Marie-Catherine, CHARRIER Isabelle, ESSAYAN Martine, FAYOT Michel, FERRAND Benoît, GARRIGOU Christine, GAUTIER Éric, HUSSON Serge, JANNIN Pierrick, JELEFF Michèle, JOLY Franck-Alain, KALITA Matthieu, MARGERI Marielle, MONTOYA Marc-Antoine, PECHARD Katia, PICHON Laetitia, RANC Julien, RIO Jean-Baptiste, SCHUTZ Claire.

Formant la majorité des membres en exercice.

Nombre de conseillers absent(s) avec pouvoir : 8 (BLANCHIN Jacques donne pouvoir à ACQUAVIVA Caroline, BOURGOGNON Henri donne pouvoir à HUSSON Serge, CONTREL Nathalie donne pouvoir à GARRIGOU Christine, CUZIN Sandrine donne pouvoir à KALITA Matthieu, DE UFFREDI Sabrina donne pouvoir à JANNIN Pierrick, DU VERGER Laurence donne pouvoir à MARGERI Marielle, JOURDAN Milouda donne pouvoir à PECHARD Katia, PARENTHOEN Yannick donne pouvoir à BOUVIER Ghislaine).

Nombre de conseillers absent(s) sans pouvoir : 2 (GANDON Francis, HACHANI Yohann)

Le secrétariat a été assuré par : CHARRIER Isabelle

Objet : Décision modificative n°1 de l'exercice 2024 – Budget annexe Espace culturel L'Atrium

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 ;

Accusé de réception en préfecture
069-216902445-20240711-D2024-38-DE
Date de réception préfecture : 11/07/2024

Vu la délibération du Conseil municipal n°2024-06 du 12 février 2024 approuvant le budget primitif 2024 de l'Espace culturel L'Atrium ;

Vu l'avis favorable de la Commission Ressources humaines, Finances, Numérique, Affaires générales et Vie économique du 13 juin 2024 ;

Considérant l'obligation de reprise des résultats enregistrés au compte administratif 2023 :

Considérant l'ajustement nécessaire des crédits inscrits au budget primitif 2024, comme exposé en séance ;

Considérant que ces écritures sont retracées comme suit :

BUDGET PRIMITIF 2024
SECTION DE FONCTIONNEMENT

SECTION DE FONCTIONNEMENT	BP 2024	Solde 2023	Reports 2023	Crédits nouveaux	TOTAL 2024
Dépenses de Fonctionnement	780 500,00	0,00	0,00	12 009,10	792 509,10
Dépenses réelles de fonctionnement	737 600,00	0,00	0,00	12 009,10	749 609,10
O11 Charges à caractère général	260 094,00			12 009,10	272 103,10
O12 Charges de Personnel	476 317,00				476 317,00
65 Autres charges Gestion Courante	502,00				502,00
67 Charges Exceptionnelles	500,00				500,00
68	187,00				187,00
Dépenses d'Ordre de fonctionnement	42 900,00	0,00	0,00	0,00	42 900,00
042 Dotations aux amortissements	42 900,00				42 900,00
001 Déficit de fonctionnement					0,00
Recettes de Fonctionnement	780 500,00	12 009,10	0,00	0,00	792 509,10
Recettes réelles de fonctionnement	780 500,00	0,00	0,00	0,00	780 500,00
70 Produits de Gestion courante	105 500,00				105 500,00
O13 Atténuation de Charges	7 200,00				7 200,00
74 Dotations, Subventions	11 000,00				11 000,00
75 Autres Produits de Gestion Courante	656 000,00				656 000,00
77 Produits exceptionnels	800,00				800,00
Recettes d'ordre de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
002 Excédent Fonctionnement		12 009,10			12 009,10

Accusé de réception en préfecture
069-216902445-20240711-D2024-38-DE
Date de réception préfecture : 11/07/2024

SECTION D'INVESTISSEMENT

SECTION D'INVESTISSEMENT	BP 2024	Solde 2023	Reports 2023	Crédits nouveaux	TOTAL 2024
<u>Dépenses d'investissement</u>	42 900,00	1 458,25	1 238,55	0,00	45 596,80
<i>Dépenses réelles d'investissement</i>	<i>42 900,00</i>	<i>0,00</i>	<i>1 238,55</i>	<i>0,00</i>	<i>44 138,55</i>
21 Travaux Bâtiments	42 900,00		1 238,55	0,00	44 138,55
16 Emprunts et dettes assimilées	0,00				0,00
<i>Dépenses d'ordre d'investissement</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>		<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
001 Déficit d'investissement		1 458,25			1 458,25
<u>Recettes d'investissement</u>	42 900,00	2 696,80	0,00	0,00	45 596,80
<i>Recettes réelles d'investissement</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
<i>Recettes d'ordre d'investissement</i>	<i>42 900,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>42 900,00</i>
040 Amortissements	42 900,00			0,00	42 900,00
001 Excédent investissement		0,00			0,00
1068 Affect. D'une partie du solde de Fct en Inv		2 696,80			2 696,80

Compte-tenu des observations ;

Le Conseil Municipal

- 1) **APPROUVE** la décision modificative n°1 de l'exercice 2024 du budget annexe de l'Espace culturel L'Atrium ;
- 2) **CHARGE** Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération.

Après en avoir délibéré : **à l'unanimité**

Fait et délibéré en séance le : 26 juin 2024

Accusé de réception en préfecture 069-216902445-20240711-D2024-38-DE Date de réception préfecture : 11/07/2024
--

Certifie exécutoire par :

- Transmission en préfecture du Rhône le : **11 JUIL. 2024**
- Mise en ligne sur le site Internet de la Commune de Tassin la Demi-Lune le : **11 JUIL. 2024**

Pascal CHARMOT
Maire de Tassin la Demi-Lune



Isabelle CHARRIER
Secrétaire de séance

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Lyon, dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux dans les mêmes conditions de délai.